



Secteur privé ? Exprimer et cultiver un vote SOLIDAIRES !



Comment ?

Ce vote s'effectuera par courrier ou informatique, sur le site :

election-tpe.travail.gouv.fr

Il concerne presque 5 millions de personnes salariées !



Qui ?

Ça concerne toutes les personnes :

- salariées dans des entreprises de moins de 11 personnes (Très Petites Entreprises – TPE),
- salariées dans des associations de moins de 11 personnes (TPA),
- employées par des employeurs particuliers (personnels de ménage / de repassage / assistance maternelle / nounous, etc.).



SALARIÉS DES TRÈS PETITES ENTREPRISES, NE RESTEZ PAS SEULS FACE À VOTRE EMPLOYEUR

Allan BARRIE

Pourquoi faire ? Cette élection, ce scrutin déterminera :

1°) Les nominations des juges aux **Conseils de prud'hommes**.

→ En effet le gouvernement Valls a supprimé en 2015 le principe d'élections prud'homales.



2°) **La représentativité** des Organisations Syndicales (OS), c'est-à-dire notre pouvoir de négociation, s'agissant :

→ des conventions collectives ;
→ mais également au sein d'institutions comme le Conseil Economique Social et Environnemental (CESE) ou dans les organismes paritaires comme l'UNEDIC et de gestion de la sécurité sociale.



3°) **Les récentes Commissions Paritaires Régionales Interprofessionnelles (CPRI)**.

→ Mises en place depuis 2017 avec (entre autres) un rôle de médiation en cas de conflit entre personnes employeuses et personnels employés.



Pourquoi SOLIDAIRES ?

Aux élections 2021, 25 organisations syndicales nationales et régionales, professionnelles et interprofessionnelles ont candidaté, avec un taux de participation nationale de : 5,44% ! SOLIDAIRES, structure syndicale nationale interprofessionnelle se situe dans le quart de tête du classement des organisations représentatives. Néanmoins la jeunesse de notre union syndicale explique une implantation contrastée.

Aux élections 2024, il importe d'augmenter la participation et d'affermir la représentativité de l'Union syndicale SOLIDAIRES !

Si dans le secteur public et privé, chaque personne adhérente à SOLIDAIRES avait fait voter une seule personne salariée, nous aurions obtenu... 28% des voix !

VOTONS SOLIDAIRES !



Pour conclure

Alors pour cette fois-ci, convainquez le personnel de votre boulangerie, salon de coiffure, pharmacie (les personnes salariées, pas le ou la patronne dépendant d'un autre collège !). Mais aussi votre nounou, le ou la mécano, fleuriste, etc, toutes les personnes salariées de l'artisanat, des TPE/TPA et du secteur libéral (secrétariat médical, personnel infirmier, etc). Enfin, les copains-copines, la famille. Tout votre entourage !

Faisons voter SOLIDAIRES autour de chacune et chacun d'entre nous !

Faisons gagner un syndicalisme de lutte, démocratique et indépendant !

Toutes les informations utiles sur : <https://onadesdroits.solidaires.org/>

Paris, le 9 novembre 2024



Syndicat SOLIDAIRES Douanes

93 bis rue de Montreuil – boîte 56 – 75011 PARIS / contact@solidaires-douanes.org / + 33 (0)1 73 73 12 50

<http://solidaires-douanes.org/>

SolidairesDouanes

SolidR_DOUANES

solidaires_douanes